

Destinataires

SYNDICAT MIXTE AEP 4B (qualite@syndicat4b.fr)

MAIRIE DE MONTJEAN (mairiemontjean@wanadoo.fr)

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES DEUX-SÈVRES (079) (ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

Délégation Départementale
de la Charente

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : COMMUNE DE MONTJEAN

Prélèvement	00123267	Commune	MONTJEAN
Unité de gestion	0036 COMMUNE DE MONTJEAN	Prélevé le :	mardi 17 décembre 2024 à 10h00
Installation	UDI 000286 MONTJEAN	par :	DAVID POTIER
Point de surveillance	000000286 COMMUNE	Type visite :	D1
Localisation exacte	ÉCOLE	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	14 °C		25	
Chlore libre	0,2 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,25 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CHARENTE LDA16, ANGOULEME 1602
Type de l'analyse : D1C Code SISE de l'analyse : 00127214 Référence laboratoire : 24121302088001

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	0,27 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,7 unité pH		de 6,5 à 9	
Titre hydrotimétrique	28,0 °f			
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	572 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	23,1 mg/L	50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Fluorures mg/L	0,29 mg/L	1,5		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00123267)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Angoulême le 24 décembre 2024
Le directeur de la délégation départementale de la Charente



Florian BESSE